

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

4^{ème} trimestre 2021 (DM 2) novembre

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet : VOEU RELATIF AU FINANCEMENT DE LA REVALORISATION DES SALAIRES DANS LES SAAD

Depuis le mois d'octobre, la revalorisation attendue des rémunérations dans la branche de l'aide à domicile s'est concrétisée par l'avenant 43.

Cette mesure permet en partie de répondre au Ségur de la santé qui avait permis une revalorisation des salaires des soignants dans les établissements de santé.

Pour autant, des questions se posent autour de son financement qui reposera progressivement sur les Départements.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de vœu sur le financement de la revalorisation des salaires dans les SAAD présenté le 16 novembre 2021 par M. HOUILLOT et Mme MERCIER, conseillers départementaux du canton de Janzé, et M. LE MOAL, conseiller départemental du canton de Saint-Malo 1 ;

Vu l'amendement à ce vœu présenté par Mmes BILLARD et ROGER-MOIGNEU lors de la commission 3 du 18 novembre 2021 et en séance publique du 25 novembre 2021 ;

Vu l'avis unanimement favorable de la 3^{ème} commission, réunie le 18 novembre 2021, sur le vœu présenté et amendé en commission ;

Après avoir entendu Mme ROGER-MOIGNEU, rapporteur au nom de la 3^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

EMET LE VŒU SUIVANT :

Les élus départementaux demandent à l'Etat de restaurer les leviers fiscaux des conseils départementaux, indispensables pour concrétiser les choix politiques décidés par leurs assemblées, et de prendre une juste part au financement de mesures dont la nécessité est très largement reconnue.

Plus généralement, ils demandent à l'Etat de se saisir du défi du vieillissement de la population et de la progression de la dépendance par une réforme ambitieuse du financement de la perte d'autonomie qui repose sur la solidarité nationale.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

Le Directeur Général des Services Départementaux

Alain GILLOUARD